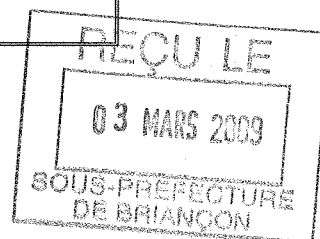




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 février 2009



Le 20 février 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 février 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 34
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 35

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Jean SODE – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Romain GRYSKA (représentant M. Philippe PELLORCE) Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE.

Commune de Névache : Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

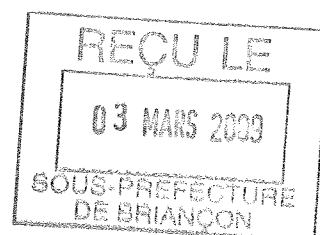
AVAIT DONNE POUVOIR : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à Mme Corinne MEYER.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2009-006 DU 20 FEVRIER 2009

Rapporteur : M. Xavier CRET

OBJET : CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Maison des Saisonniers du Briançonnais
Convention de partenariat ADECOHD – exercice 2009



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les arrêtés préfectoraux :

- N°2000-1658 en date du 30 juin 2000, portant création et gestion de la Maison des Saisonniers du Briançonnais,
- N°2003 – 321 – 15 en date du 17 novembre 2003, portant développement de la coopération transfrontalière,
- N°2004 – 121 – 12 en date du 30 avril 2004 portant notamment extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à la promotion, la coordination et la gestion des actions de développement économique d'intérêt communautaire, à travers, notamment le soutien aux activités existantes et participation à tout organisme concourant au développement économique du Briançonnais que la Communauté de Communes déciderait de soutenir, (*Plate Forme d'Initiatives Locales, ADECOHD ...*)

Considérant les missions de l'ADECOHD, attachée notamment à :

- L'animation et le développement de la Maison des saisonniers du Briançonnais
- La création d'entreprises,
- L'insertion professionnelle et au développement local ainsi qu'à la promotion de la politique européenne de la Montagne,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais, de s'appuyer sur les forces vives de son périmètre afin de conduire son projet communautaire de développement du Briançonnais,

Considérant à cet effet, la nécessité d'établir une convention unique retraçant l'activité de l'Association au service de la Collectivité pour cette année 2009,

Vu le rapport d'activité 2008 de l'Association sur l'exercice des missions que lui avait confiée la C.C.B., déposé en ligne sur l'Intranet communautaire,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 6 février 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION en date du 16 février 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité (M. Romain GRYSKA ayant rejoint la salle avant le présent vote)

DELIBÈRE

- Approuve la convention de partenariat annexée à la présente, portant accompagnement des projets communautaires pour ce qui concerne :
La saisonnalité et la pluriactivité
Le développement économique,
Les projets transfrontaliers
en contrepartie d'une rémunération de 50 000 € au titre de l'année 2009, soit une rémunération identique à celle versée en 2008 pour l'exercice de missions similaires.
- Autorise M. Xavier CRET, Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités & Technologies de l'information, à signer ladite convention sur la base du projet annexé à la présente.
- Rappelle que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif – budget général 2009 de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : -- 2 MARS 2009

Date affichage : -- 4 MARS 2009